



RESSOURCES MINÉRALES

MISSIONS

Gérer les ressources minérales en favorisant leurs valorisations économiques tout en s'assurant de la bonne utilisation des gisements.

Veiller aux problèmes de sécurité publique et à la bonne insertion des exploitations dans l'environnement.

Garantir l'hygiène et la sécurité du personnel dans les exploitations.

Après-mines : concession de Mallièvre

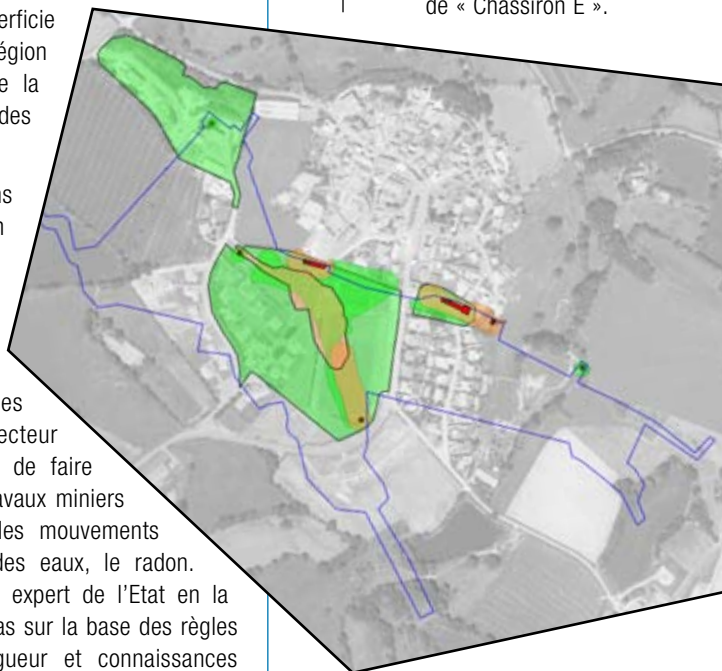
La concession de Mallièvre, d'une superficie de 107 km², se situe pour partie en région Poitou-Charentes et en région Pays de la Loire, à cheval sur les départements des Deux-Sèvres et de la Vendée.

Les quatre sites des anciennes exploitations sont distincts et se situent le long d'un accident géologique majeur. L'exploitation de ces mines s'est déroulée entre 1955 et 1991 et a permis la production de 4886 tonnes d'uranium.

A la fin 2004, devant les inquiétudes croissantes de la population du secteur concerné, la DRIRE propose au préfet de faire procéder à un inventaire des anciens travaux miniers afin d'établir des cartes d'aléas sur les mouvements de terrains, la pollution des sols et des eaux, le radon. GEODERIS, groupement d'intérêt public, expert de l'Etat en la matière a procédé à l'évaluation des aléas sur la base des règles de recommandations officielles en vigueur et connaissances actuelles.

Les résultats de cette analyse ont été portés à la connaissance des élus et du public pour la partie «mouvements de terrains» au cours d'une réunion publique le 11 octobre 2006 à Mauléon.

Les résultats des travaux relatifs aux autres aléas sont en cours de finalisation et devraient être connus durant l'année 2007.



Plan de
la concession
de Mallièvre (79)

BILAN 2006

- ✦ Au 31 décembre 2006, le nombre de carrières s'élevait à 248 en légère diminution par rapport à 2005 (255) et la production s'est élevée à 29,2 millions de tonnes.
- ✦ Les carrières souterraines exploitées en continu ont fait l'objet de deux inspections annuelles.
- ✦ Trois exploitations de sables marins au large des Iles de Ré et d'Oléron sont opérationnelles. Il s'agit des concessions de « Chassiron B », « Chassiron C » et « Chassiron D ».
- ✦ Une demande de concession pour une quatrième exploitation a été accordée par décret du 24 juillet 2006 sous le nom de « Chassiron E ».

PRIORITÉS

2007

- **Poursuivre** les inspections des carrières souterraines exploitées en continu à la fréquence de deux par an.
- **Tenir** avec l'UNICEM au cours de 1^{er} semestre 2007 une réunion technique en Charente.
- **Vérifier**, lors de toutes les inspections de carrières le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation et du règlement général des industries extractives.
- **Gérer** le dossier des anciennes mines d'uranium des Deux-Sèvres (concession de la Mallièvre) avec une attention particulière.